

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Demande d'extension de l'autorisation d'exploiter la carrière située au lieux-dits "Les Grands Champs", "Mortrie" et "La Pierre Blanche" à DUCEY-LES-CHERIS autorisée initialement par A.P. du 9 mai 1997, avec révision du plan de phasage.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

M. MANGEAS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

MANGEAS Emmanuel

RCS / SIRET

3 4 3 8 8 1 6 4 5 0 0 0 1 8

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement c) Extensions inférieures à 25 ha des carrières soumises à autorisation mentionnées par la rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE	Rubriques ICPE : 2510-1 et 2515-1-b Extension (régularisation) de la zone de stockage des matériaux de 2 ha 83 a 20 ca (extension de 22 700 m2 sur la ZL 128 et de 5 620 m2 sur la ZL 111) . NB : Cette zone ne sera pas extraite, l'ayant été fin des années 1950, début des années 1960. Il s'agit de stockages de matériaux exclusivement issus de la carrière et déjà existants qu'il convient d'intégrer dans le périmètre de l'ICPE.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit de la régularisation d'une partie de la zone de stockages de matériaux produits par l'installation de traitement des matériaux initialement déclarée le 6 juin 1992 et qui n'avait pas été insérée dans la demande d'autorisation de 1997 ni dans celle de 2007.

Ces stockages se situent dans une zone à vocation industrielle (extraction, bpe) depuis plus de soixante-dix ans (au moins depuis les années 1950).

Ces stocks vont se réduire progressivement. Une fois ces stocks épuisés, l'exploitant prévoit de conserver à ces parcelles une vocation industrielle et notamment de les intégrer dans le périmètre du site voisin de VALOR SERVICES.

En outre compte tenu du retard important dans l'avancement de l'exploitation, le phasage de l'extraction doit être revu ainsi que la date finale des extractions.

## 4.2 Objectifs du projet

Il s'agit de régulariser la surface occupée par les stocks de matériaux situés sur les parcelles ZL 111 et 128 :

	Surface autorisée	Extension	Surface totale	Surface des stockages
ZL 111	1 920 m <sup>2</sup>	5 620 m <sup>2</sup>	7 540 m <sup>2</sup>	3 210 m <sup>2</sup>
ZL 128	5 930 m <sup>2</sup>	22 700 m <sup>2</sup>	28 630 m <sup>2</sup>	6 110 m <sup>2</sup> + 3 890 m <sup>2</sup> = 10 000 m <sup>2</sup>
total	7 850 m <sup>2</sup>	28 320 m <sup>2</sup>	36 170 m <sup>2</sup>	13 210 m <sup>2</sup>

Il reste à extraire environ 29 600 m<sup>2</sup> sur la parcelle ZL 61 à "Mortrie", soit environ 167 500 tonnes.

Ces matériaux sont traités et commercialisés sur le site de l'installation située au lieudit "La Pierre Blanche" à proximité de la zone d'extraction.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les stockages étant déjà présents sur les parcelles, il n'y a donc pas de phase travaux.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les matériaux stockés sur l'extension sollicitée sont divers produits issus du traitement de ces matériaux.

L'installation primaire comprend un crible mobile. Les matériaux « tout venant » sont criblés dans ce crible mobile pour fournir 4 granulométries : 150/400, 70/150, 30/70, 0/25.

Les deux premières productions (150/400 et 70/150) sont stockées en attente d'être commercialisées.

La troisième (30/70) est soit stockée, soit broyée dans l'installation de recomposition, voir ci-dessous.

La dernière production (0/25) subit un lavage dans l'installation de lavage-criblage : elle passe dans le débourbeur puis dans le crible de lavage qui extrait le 4/8 et le 8/25.

Le sable 0/4 passe donc ensuite dans le cyclone pour être lavé, puis dans la roue à aube, le récupérateur de fines et enfin l'égoutteur vibrant pour enlever le maximum d'eau.

L'installation de recomposition, permet de cribler le gravillon 30/70 pour fabriquer un 40/70 qui est stocké. Le 30/40 qui en résulte, est broyé puis criblé pour faire du sable 0/4, un 4/20 et du gravier 20/40. Le 4/20 est recyclé dans le broyeur. Le sable 0/4 est ensuite repassé dans l'installation de lavage.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation de modification des conditions d'exploiter une ICPE (modification du périmètre et du phasage de l'exploitation).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques				Valeur(s)
	Surface autorisée	Extension	Surface totale	Surface des stockages
ZL 111	1 920 m <sup>2</sup>	5 620 m <sup>2</sup>	7 540 m <sup>2</sup>	3 210 m <sup>2</sup>
ZL 128	5 930 m <sup>2</sup>	22 700 m <sup>2</sup>	28 630 m <sup>2</sup>	6 110 m <sup>2</sup> + 3 890 m <sup>2</sup> = 10 000 m <sup>2</sup>
total	7 850 m <sup>2</sup>	28 320 m <sup>2</sup>	36 170 m <sup>2</sup>	13 210 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

La carrière est située au lieux-dits :  
- "Les Grands Champs", parcelles ZK 14, 202, 204, 207 et 106,  
- "Mortrie" parcelles ZL 32, 33, 34, 61, 113 et 133 pour partie  
- et "La Pierre Blanche" parcelles ZL 111 pour partie et 128 pour partie, sur la commune de DUCEY-LES-CHERIS.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 1 ° 1 6 ' 1 7 " O Lat. 4 8 ° 3 6 ' 1 4 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'A.P. du 10 mars 2008 a autorisé la société M. MANGEAS, sise à St-Hilaire-du-Harcouët (St-Martin-de-Landelles) à modifier et poursuivre l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de sable aux lieux-dits Le Grand Champ, Les Vienneries, La Blestière, Mortrie, Les Îlots et une installation de traitement de matériaux au lieu-dit La Pierre Blanche sur la commune de Ducey-les-Chéris. L'A.P. complémentaire du 4 septembre 2012 a modifié une première fois les conditions d'exploitation de la carrière de sable. L'A.P. complémentaire du 21 août 2017 a modifié à nouveau les conditions d'exploitation de la carrière de sable.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plus proches du site sont la ZNIEFF continentale de type I 250008116 (Bois Dardennes) et La ZNIEFF continentale de type II 250020114 (Basse Vallée de la Sélune et ses affluents).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPBE 3ème génération a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2018. Ducey-les-Chéris ne fait pas partie des communes concernées.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de DUCEY-LES-CHERIS s'inscrit dans la nouvelle zone tampon du Mont Saint Michel et sa baie, délimitée par l'arrêté du 19 janvier 2018, sur laquelle s'appliqueront, à terme, les orientations du plan de gestion UNESCO. Le Mont Saint-Michel Et Sa Baie (FR7100005) est un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI de la Sélune a été approuvé par arrêté préfectoral du 6 mai 2019 et s'applique sur la commune de Ducey - Les Chéris.  Les parcelles concernées par le projet ne sont pas situées dans le zonage du PPRI de la Sélune.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection d'un captage AEP. (Voir annexe 7)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité (150 m) de la zone disjointe du Site Natura 2000 Directive Habitats Site d'Importance Communautaire FR2500077 Baie du Mont Saint Michel correspondant au Bois Dardennes.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le processus de lavage des matériaux fonctionne en circuit fermé grâce au recyclage de l'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de « Mortrie », appartiennent aux alluvions fluviatiles d'âge holocène noté Fz (partie supérieure du gisement) et aux alluvions fluviatiles weichséliennes sous jacentes (graviers de fond). Ce sont, de bas en haut, des sables, graviers et galets sub-émoussés, surmontés du remaniement des dépôts éoliens weichséliens : loess et sables éoliens. Le gisement dans la partie haute des terrains, non cartographié sur la carte géologique au 1/50 000, appartient vraisemblablement aux alluvions fluviatiles saaliennes vu leur position. Il n'y a plus d'extraction aux "Grands Champs".
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La flore des parcelles exploitées sera détruite par l'exploitation, mais celle-ci ne présente pas d'intérêt particulier. Le projet de réhabilitation du site proposé (création de deux plans d'eau et de zones reboisées naturellement) recréera un milieu au moins aussi intéressant que le milieu initial. La faune sera repoussée, pendant la durée de l'exploitation, sur les secteurs avoisinants où elle pourra trouver des milieux équivalents à ceux existants actuellement sur le site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plan d'eau actuel accueille déjà des oiseaux d'eau nicheurs ou de passage en migration ou en hivernage. Le réaménagement recrée une zone de buissons et landes composés d'ajoncs, de genêts, de ronciers et saules pionniers favorable à une flore et une faune rare. La fauvette pitchou a été observée par le GONm dans l'ancienne carrière de Mortrie colonisée par les ajoncs et la fauvette babillarde a niché dans les ronciers de ce site. Ce peuplement typique des buissons bas est directement lié aux caractéristiques du substrat : les sols pauvres. L'impact sera donc positif.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation de la carrière et de ses annexes a fait disparaître quelques hectares de surface agricole de qualités diverses.  A noter que l'extension sollicitée concerne la zone stockage des matériaux qui est une zone anciennement exploitée en carrière. Il n'y aura donc pas consommation de nouveaux espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques identifiés sont internes : accidents de circulation à l'intérieur de la carrière, chute dans le plan d'eau et noyade, accidents corporels, liés aux organes en mouvements de l'installation de traitement des matériaux, liés à la présence de carburant : incendie et explosion, pollution des sols et des eaux, et externes : accidents de la circulation à l'extérieur de la carrière.  Des mesures adaptées permettent la maîtrise de ces risques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques identifiés et pris en compte sont : la foudre, l'incendie, les séismes, la tempête et les fortes précipitations.  Des mesures adaptées permettent la maîtrise de ces risques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les risques identifiés et pris en compte sont : la pollution des nappes, l'émission de poussières alvéolaires siliceuses, le bruit émis par les engins de l'exploitation et l'installation de traitement, et le trafic routier potentiellement accidentogène. Des mesures adaptées permettent la maîtrise des risques.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'évacuation des matériaux s'effectue par la D 78 sur 750 m puis la D 150 sur 750 m, vers le nord, puis par la D 976 en direction de l'ouest ou l'est. La sortie de carrière est signalée aux usagers par des panneaux de danger. Les voiries d'accès disposent d'un revêtement durable et leur propreté est assurée par le passage d'une balayeuse. Le trafic journalier moyen autorisé est de 5 à 8 camions de 26 ou 38 t allers et retours. Actuellement ce trafic est réduit compte tenu de la production réalisée : 3 600 t par an au lieu de 37 000 t.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Tous les matériels présents sur la carrière répondent aux normes en vigueur et aux règles d'insonorisation. Des merlons de terre de découverte de 3 m à 5 m de hauteur ont été disposés sur la bande non exploitée de 10 m afin de protéger les riverains du bruit de l'extraction. Des contrôles périodiques sont réalisés.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas utilisation de matériel vibrant ou d'explosif. Seul le passage des engins génère des vibrations localisées aux abords immédiats.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit des gaz d'échappement des engins et des poussières minérales émises par la circulation sur la voie d'accès, l'installation de traitement, le chargement des matériaux, la circulation des camions et engins sur le site. Les émissions de poussières ont lieu par temps très sec. La propreté de la voirie est assurée par le passage d'une balayeuse lorsque nécessaire. Les mesures de poussières sur le site pour le personnel montrent une faible exposition aux poussières alvéolaires et/ou inhalables.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de lavage contiennent des particules minérales fines qui sont décantées dans un bassin dédié.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carrière ne produit que des déchets banals non toxiques, en provenance du bureau et du petit entretien des engins, soient quelques kilogrammes par an. Ces déchets liés pour l'essentiel à la présence du personnel sur le site, sont récupérés, triés et collectés dans le cadre du ramassage communal, ou confiés à une entreprise spécialisée dans leur traitement.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y a aucune co-visibilité avec un quelconque élément du patrimoine. Les sites d'exploitation sont partiellement visibles depuis les axes de circulations voisins. Des merlons de terre végétalisés d'une hauteur de 3 m (de 5 m au droit de l'habitation la plus proche de « Mortrie »), sont disposées sur la bande inexploitée de 10 m afin de masquer les engins de chantier et l'excavation.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La surface soustraite à l'agriculture pour l'extraction permettra la création de deux plans d'eau et sera rendue à une colonisation végétale naturelle. Ces aménagements se font avec l'accord des propriétaires. La zone d'extension ne concerne que le stockage des matériaux qui se fait sur une ancienne exploitation de carrière.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Voir Annexe 8

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Voir Annexe 9

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Plan des captages AEP Annexe 8 : Mesures d'évitement et de réduction des effets Annexe 9 : Auto-évaluation

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

DUCEY LES CHERIS

le,

20 février 2020

Signature

